



Appel à projets FFRE

2022

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie lance ses appels à projets de recherche 2022.

- « **Soutien à la recherche clinique : soigner** » : 60 000 €
- « **Bourse Valérie Chamillard** » : 50 000 €
- « **Crédit de recherche syndrome de FIRES/NORSE** » : 60 000 €

La FFRE attribuera en 2022, avec le soutien de la Fondation Rosborg*, un ou deux crédit(s) de recherche pour financer ou co-financer un projet de recherche clinique visant à améliorer la prévention, le diagnostic, ou la prise en charge des épilepsies ou encore le développement d'approches thérapeutiques innovantes pour mieux soigner l'épilepsie. Ce financement sera d'un montant maximum de 60 000 euros.

* Fondation Vera Nijs & Jens Erik Rosborg, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement (à noter que le co-financement peut servir pour des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement).
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2021 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2022.

Date limite de réception des dossiers : 1er mai 2022 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

Appel à projets :

**« Soutien à la
recherche
clinique :
soigner »**

60 000 €

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

La FFRE attribuera en 2022 une bourse, financée par la Fondation Valérie Chamillard, abritée par la Fondation de France. Cette bourse de 50 000 euros sera attribuée à un jeune chercheur non statutaire (ex. fin de thèse, retour post-doc...) pour un projet portant sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent. Le financement pourra couvrir le salaire du lauréat ainsi que des frais de fonctionnement.

Cette bourse n'est pas cumulable avec une bourse de la LFCE, de la FRM ou d'un autre financeur.

Appel à projets :

« Bourse Valérie Chamillard »

50 000 €

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais, (sauf le résumé grand public) assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet, la composition de(s) l'équipe d'accueil et le cas échéant le rôle de chacun de leurs membres dans la réalisation du projet (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2022.

Date limite de réception des dossiers : 1er mai 2022 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

La FFRE attribuera en 2022, avec le soutien de l'association Paratonnerre, un crédit de recherche pour financer ou co-financer un projet de recherche permettant de mieux diagnostiquer, comprendre ou traiter le syndrome de FIRES/NORSE. Ce financement sera d'un montant maximum de 60 000 euros.

Cet appel à projets est ouvert à tout chercheur basé en Union Européenne.

Appel à projets :

« Syndrome de
FIRES/NORSE »

60 000 €

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- Un résumé grand public** du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement (à noter que le co-financement peut servir pour des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement).
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2021 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2022.

Date limite de réception des dossiers : 1er mai 2022 au soir.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.
Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

** Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?